

Document d'information destiné à une personne participant à la recherche intitulée :**Cohorte de sujets issus de la population générale en bonne santé globale
permettant la réalisation de recherches expérimentales préliminaires**

Madame, Monsieur,

L’Institut Pasteur constitue une « Cohorte de sujets issus de la population générale en bonne santé globale permettant la réalisation de recherches expérimentales préliminaires – COSIPOP ». L’Institut Pasteur est le responsable légal (ou promoteur de la recherche) de cette cohorte et en assure le financement. Le Dr. Hélène Laude, en tant que médecin-investigateur principal, a la charge de sa réalisation.

La participation à cette cohorte est volontaire. Ce document et les informations qui vous seront données à l’oral vous permettront de décider de votre participation. Prenez le temps de réfléchir et n’hésitez pas à poser vos questions au médecin investigator ou à son équipe. Vous avez le droit de refuser de participer et de changer d’avis à tout moment sans avoir à vous justifier.

Pourquoi cette cohorte est-elle conçue ?

L’Institut Pasteur est une fondation à but non lucratif ayant pour mission de contribuer à la prévention et au traitement des maladies humaines, par la recherche, l’innovation, l’enseignement, et des actions de santé publique, en priorité dans les domaines de la microbiologie, l’immunologie, la cancérologie, les neurosciences et l’audition. Dans ce contexte, ses équipes scientifiques ont besoin d’utiliser des données et des échantillons de sujets « issus de la population générale et en bon état de santé global » afin de réaliser :

- Des recherches préliminaires, c'est-à-dire visant à tester une hypothèse scientifique, démontrer un concept, évaluer la faisabilité pratique d'analyses ou générer des premiers résultats
- Des mises au point de nouvelles techniques ou des comparaisons de performances de méthodes, notamment dans le but de développer de nouveaux tests diagnostiques (pour identifier une maladie) ou pronostiques (pour prédire l'évolution d'une maladie)
- Des validations de méthodes existantes de préparation ou d'analyse d'échantillons
- Des productions de microorganismes vivants utilisés dans les expérimentations, tel que le parasite *Plasmodium falciparum*, agent responsable de formes graves de paludisme
- Des travaux pratiques d'enseignement de techniques d'analyses d'échantillons humains

L’objectif de COSIPOP est de constituer une cohorte généraliste avec constitution d’une base de données et d’une collection biologique associées afin de répondre à ces types de besoins pendant une durée de vingt ans.

Qui peut participer à la cohorte COSIPOP ?

Peuvent participer à la cohorte COSIPOP, les personnes adultes en bonne état de santé générale bénéficiant d'un régime de sécurité sociale (à l'exclusion de l'aide médicale d'état). Les personnes ayant des maladies continues et contrôlées peuvent aussi participer si le médecin investigator le confirme après un entretien.

La participation à la cohorte ne vous empêchera pas de participer à d'autres protocoles de recherche sous réserve que cette participation simultanée soit autorisée par les deux protocoles et que celle-ci ne vous expose pas un risque inacceptable de l'avis du médecin investigator de la cohorte COSIPOP.

Pour des raisons réglementaires, la participation à ce protocole n'est pas possible pour les personnes enceintes, allaitantes, sous tutelle, sous curatelle, ou faisant l'objet d'une mesure de sauvegarde de justice.

Le cas échéant, le médecin investigator pourra au cours de votre participation vous inviter à suspendre celle-ci le temps nécessaire à la guérison d'une maladie ponctuelle, à la participation à une autre étude ou encore, pour les femmes, le temps d'une grossesse suivie du temps de l'allaitement.

En quoi consistera votre participation ?

La participation à ce protocole nécessitera de venir à la plateforme d'investigation clinique de l'Institut Pasteur située rue de Vaugirard dans le 15^{ème} arrondissement de Paris durant une période d'au maximum 10 ans. Vous serez libre d'interrompre votre participation à tout moment sans avoir à vous justifier.

Votre inclusion

Votre inclusion dans le protocole sera effectuée au cours d'une visite d'une durée d'environ 1h30 sous la responsabilité du médecin-investigateur de la recherche.

L'investigateur vous présentera le protocole et répondra à vos interrogations. Il vérifiera que vous êtes apte à participer à la cohorte en vous questionnant sur votre mode de vie et votre santé (facteurs de risque et maladies) et en effectuant un examen clinique simple (comprenant par exemple la mesure de votre tension artérielle). Ces éléments seront tracés dans un dossier personnel nominatif de recueil d'informations à caractère médical.

Si vous acceptez de participer et que vous êtes éligible, l'investigateur recueillera par écrit votre consentement de participation à la recherche.

Afin de collecter les données de la recherche, l'investigateur vous posera une liste précise de questions. Il vous demandera éventuellement de lui fournir des documents permettant de confirmer certaines informations dont les copies seront conservées dans le dossier personnel à caractère médical. Enfin il complètera le recueil de données par un examen clinique simple (comprenant par exemple la mesure de votre poids).

Ces données seront enregistrées dans la base de données de la recherche sans mentionner votre identité qui sera remplacée par un code de participation. Ces données comprendront :

- Vos caractéristiques personnelles : vos mois et année de naissance, votre sexe, votre lieu de naissance, votre groupe sanguin, vos taille et poids ainsi que des informations médicales relatives à votre naissance (telles que la prématurité).
- Votre mode de vie et votre bien-être : votre lieu de vie et vos séjours en dehors de la France métropolitaine, votre niveau d'étude, votre catégorie professionnelle, votre régime alimentaire, votre activité physique, votre consommation de tabac, d'alcool et de stupéfiants et des évaluations par des échelles de mesure de bien-être (par exemple votre niveau d'anxiété ou votre humeur),
- Votre état de santé : vos maladies passées et actuelles ainsi que les traitements que vous avez reçus préventifs (tels que les vaccins) ou curatifs (comme les médicaments).
- Votre origine ethnique,
- Les antécédents médicaux des membres proches de votre famille (uniquement le nom de la maladie, sa sévérité et l'âge au diagnostic) : n'hésitez à en discuter avec eux. Il sera en outre possible pour eux de participer également au protocole s'ils le souhaitent.

Le recueil de toutes ces données ne sera pas obligatoire : vous serez libre de refuser de répondre à certaines questions sans avoir à vous justifier.

Un prélèvement de sang veineux de 56 ml maximum (environ 1% du volume total de sang du corps humain, soit 10 fois moins que le volume prélevé lors d'un don du sang en vue d'une transfusion) sera systématiquement réalisé. Il permettra notamment de réaliser des analyses de biologie médicale pour évaluer votre état de santé. Ces analyses sont détaillées dans le paragraphe intitulé « Quelles analyses seront effectuées sur vos échantillons » ci-après.

Vous pourrez éventuellement être sollicité(e) pour la collecte d'autres échantillons, parmi les suivants :

- Recueil de cheveux, sourcils, larmes, salive, air expiré, ongles, urines, selles, sang menstruel ou sperme
- Réalisation d'écouvillons cutanés ou muqueux superficiels (buccal, nasal, nasopharyngé, génital ou anal),
- Biopsie cutanée superficielle sur peau saine en dehors du visage et des zones de pli

Le recueil de ces échantillons sera facultatif : vous serez libre de refuser les visites qui vous seront proposées en vue de les réaliser sans avoir à vous justifier.

Votre suivi

Des visites de suivi de participation vous seront proposées pendant une durée maximale de dix ans selon une fréquence minimale d'une fois par an et maximale de douze fois par an.

Leur déroulement sera similaire à celui de la visite d'inclusion mais avec une durée généralement plus courte (environ 30 minutes). Lorsqu'il sera nécessaire que la visite soit plus longue, vous en serez informé(e) lors de la programmation de la visite.

Comme lors de la visite d'inclusion, des questions vous seront posées et un examen clinique simple sera effectué. Ceci permettra d'une part de vérifier qu'il est toujours possible que vous participiez et d'autre part de mettre à jour les données collectées dans le cadre de la recherche ou de compléter celles-ci si nécessaire en apportant des précisions ou des nouvelles informations.

Comme lors de la visite d'inclusion, des prélèvements seront effectués. Il s'agira d'une prise de sang veineux (d'un maximum 56 ml) mais vous pourrez éventuellement être sollicité(e) pour collecter d'autres échantillons parmi ceux mentionnés dans le paragraphe précédent intitulé « Votre inclusion ».

Chaque visite de suivi sera facultative. Vous serez informés des prélèvements prévus lors de la programmation des visites et vous serez libre de refuser une visite sans avoir à vous justifier. Une autre visite de suivi vous sera alors proposée à une date ultérieure. En l'absence de visite effectuée depuis plus d'un an, un questionnaire vous sera adressé afin de vérifier que votre état de santé est toujours compatible avec votre participation et mettre à jour les données de la base. Le retour de ce questionnaire conditionnera la poursuite de votre participation à la recherche. En fonction de vos réponses au questionnaire, un des médecins investigateurs pourra vous contacter par téléphone pour un complément d'information.



Au cours de votre participation, une particularité de votre état de santé nécessitant potentiellement une prise en charge pourra être décelée. Dans ce cas, le médecin investigator vous en informera afin que vous puissiez en discuter avec un médecin selon votre choix. Le médecin investigator vous transmettra au besoin un courrier rappelant les informations pertinentes concernant votre état de santé et les actions éventuelles à effectuer dans le cadre d'une prise en charge médicale en mentionnant au besoin des centres référents opportuns pour cela. Enfin, uniquement s'il le juge nécessaire, le médecin investigator pourra décider d'interrompre votre participation.

Quelles analyses seront effectuées sur vos échantillons ?

Des analyses de vos échantillons seront effectuées par un laboratoire de biologie médicale.

Dans le cadre de votre participation, ces analyses évalueront votre état de santé. Lors de votre inclusion, ces analyses comprendront notamment des examens recherchant une infection active par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), le virus de l'hépatite B (VHB) et le virus de l'hépatite C (VHC). Au cours de votre suivi, ces analyses pourront être renouvelées voire complétées si besoin, notamment lorsque votre dernière visite datera de plus d'un an, en cas d'évolution de votre état de santé ou lorsqu'une personne manipulant vos échantillons aura été exposée à ceux-ci. Étant donné que ces analyses seront effectuées dans le cadre de la recherche, elles seront financées par l'Institut Pasteur et ne seront pas à votre charge.

Les échantillons restants après la réalisation des analyses de biologie médicale seront détruits par le laboratoire de biologie médicale à l'issue d'une période de conservation, conformément à la réglementation en vigueur.

D'autres analyses seront effectuées à partir de vos échantillons par des équipes de recherche.

Ces analyses ont un caractère expérimental. Il pourra s'agir d'analyses de vos cellules (par exemple, les globules blancs de votre sang) ou de vos composants cellulaires ou extra-cellulaires (par exemple des protéines tels que les anticorps ou des acides nucléiques tels que les gènes). Dans la majorité des cas, ces analyses seront réalisées par les scientifiques de l'Institut Pasteur. Toutefois, elles pourront parfois être effectuées par d'autres équipes de recherche travaillant dans le secteur public ou privé en France ou à l'étranger, avec ou sans collaboration avec l'Institut Pasteur.

Ces analyses expérimentales seront facultatives : vous serez informés des analyses prévues avant leur réalisation et serez libre de vous y opposer sans avoir à vous justifier. De plus, lorsqu'il s'agira d'analyses génétiques, votre consentement exprès sera recueilli par écrit au préalable.

Les échantillons restants après la réalisation des analyses expérimentales seront soit détruits, soit conservés à la biobanque de l'Institut Pasteur afin d'être réutilisés à des fins scientifiques, en fonction du souhait que vous aurez exprimé lors du recueil de votre consentement de participation à COSIPOP.

Comment serez-vous informé(e) de l'état d'avancement et des résultats de la recherche ?

Information concernant les demandes d'utilisation

Vous serez informé(e) des demandes d'utilisation des données de la base et des échantillons de la collection via une fiche d'information détaillant la thématique et les objectifs scientifiques des demandes, les échantillons et données demandées, les participants concernés (leurs caractéristiques et leur nombre), les contraintes associées aux demandes (notamment le calendrier des visites à prévoir et les prélèvements à effectuer), les analyses prévues (notamment les éventuelles analyses génétiques), ainsi que les équipes de recherche impliquées (à l'Institut Pasteur ou dans des structures publiques ou privées en France ou à l'étranger).

Concernant les demandes initiales d'utilisation, les informations vous seront transmises lors de la programmation des visites à effectuer pour répondre à ces demandes. La fiche d'information vous sera transmise par courriel dans un délai minimal de 48 heures avant la date de la visite. Après en avoir pris connaissance, vous pourrez poser toutes les questions que vous jugerez nécessaires en sollicitant les investigateurs de la recherche et vous serez libre de vous y opposer en refusant d'effectuer les visites programmées dans le contexte de ces demandes sans avoir à vous justifier.

Concernant les demandes d'utilisations d'échantillons restants en collection après la réalisation des demandes initiales, les informations vous seront transmises via la page dédiée de la recherche :

<https://research.pasteur.fr/fr/project/cohorte-de-sujets-issus-de-la-population-generale-en-bonne-sante-globale-permettant-la-realisation-de-recherches-experimentales-preliminaires-cosipop/>¹

Les fiches d'informations y seront publiées dans un délai minimal d'1 mois avant tout transfert d'échantillons vers les équipes de recherche.

Exceptionnellement, en cas de demande urgente ne permettant pas de respecter les délais indiqués ci-dessus, l'information sera transmise par courriel avec accusé réception et accompagnée d'un appel téléphonique afin de s'assurer de la non-opposition des sujets à l'utilisation ou réutilisation.

Des informations concernant l'état d'avancement des demandes en cours (ou newsletters) figureront également sur la page internet de la recherche, mentionnant par exemple le nombre de personnes ayant déjà été effectué des visites.

Information concernant les résultats

Vous serez informés de manière individuelle des résultats d'analyses de biologie médicale effectuées dans le cadre de votre participation à la recherche.

 Dans les rares cas où les résultats des analyses de biologie médicale feraient suspecter que vous êtes porteur/se de maladies qui pourraient être prises en charge, vous en serez informé(e) par un médecin investigateur.

En raison de leur caractère expérimental, les résultats des analyses effectuées par les équipes de recherche dans le cadre des demandes d'utilisation vous seront communiqués sous forme globale (sans possibilité de vous identifier). Ces résultats pourront être présentés lors des colloques « Chercheurs, Médecins et Participants aux Recherches » organisés par la plateforme ICAReB-Clin auxquels vous serez invité(e) et publiés sous une forme vulgarisée sur la page internet de la recherche COSIPOP.

 Dans les cas exceptionnels où les résultats des analyses expérimentales feraient suspecter que vous êtes porteur/se de maladies qui pourraient être prises en charge, vous en serez informé(e) par un médecin investigateur uniquement si vous en avez exprimé le souhait lors du recueil de votre consentement.

Quels sont les bénéfices, les contraintes et les risques associés à votre participation ?

Celle-ci sera-t-elle indemnisée ?

La participation à cette recherche ne vous apportera aucun bénéfice individuel. Au niveau collectif, la recherche générera des résultats expérimentaux permettant d'améliorer les connaissances scientifiques et médicales dont vous serez informé(e) en priorité.

Les visites dans les locaux de l'Institut Pasteur constituent une contrainte occasionnée par la participation à la recherche. Elles seront indemnisées forfaitairement afin de compenser les potentiels frais de déplacements, le temps passé en visite et les désagréments associés (tels que ceux liés aux prises de sang). Le montant de l'indemnisation sera de trente euros (30€) par visite en dehors des cas exceptionnels donnant lieu à la réalisation de biopsies cutanées pour lesquelles le montant sera de cent euros (100€) par visite. Cette indemnisation sera versée par virement bancaire.-Il pourra parfois vous être demandé de respecter des consignes (comme par exemple, ne pas boire durant la demi-heure précédente) pour réaliser certains prélèvements, mais vous en serez informé(e) au préalable et vous serez libre de refuser les visites impliquant de respecter ces consignes sans avoir à vous justifier.

Les risques que vous encourrez sont connus et sans gravité. Ils sont liés à la réalisation ou collecte de certains prélèvements. Il s'agira d'actes couramment réalisés par du personnel paramédical et médical. La collecte de certains prélèvements ne comportera aucun risque (air exhalé, urine, selles, sang menstruel, sperme, ongles et poils). Les

¹ Ou saisir « COSIPOP » dans votre navigateur internet

risques connus associés aux autres prélèvements, tous facultatifs en dehors de la ponction veineuse pour le recueil de sang, sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Procédure d'obtention	Risque(s) associé(s) dans les conditions normales de réalisation
Ponction veineuse (sang)	Fréquent : légère douleur locale Rarement : hématome au niveau de la zone de piqûre Exceptionnellement : malaise bénin
Écouvillonnage nasal	Fréquent : légère douleur locale ; larmoiement ; éternuement Rarement : saignement discret (marque rouge sur l'écouillon)
Biopsie cutanée	Fréquent : douleur locale réduite par l'anesthésiant ; cicatrice discrète Rarement : hématome au niveau de la zone de biopsie Exceptionnellement : infection locale en cas de non-respect des mesures d'hygiène recommandées dans les jours suivants ; cicatrice disgracieuse ; malaise bénin ; réaction allergique non-prévisible à l'anesthésiant
Salive	Fréquent : goût désagréable, sensation transitoire de sécheresse

Comment la recherche est-t-elle encadrée sur le plan réglementaire et assurantiel ?



Ce protocole de recherche et de constitution de la cohorte COSIPOP a été conçu et sera réalisé conformément aux articles L1121-1 et suivants du code de la santé publique et aux Bonnes Pratiques applicables. Il a reçu un avis favorable d'un Comité de Protection des Personnes (CPP) en date du 18/04/2023. L'avis du CPP et le résumé de la recherche ont également été notifiés à l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) le 02/05/2023 conformément aux exigences réglementaires.

L'Institut Pasteur a souscrit une assurance de responsabilité civile afin de garantir une indemnisation aux personnes ayant subi un préjudice du fait de leur participation à une recherche. Dans ce cadre, l'Institut Pasteur transmettra aux personnes habilitées de son assureur tous les éléments nécessaires à l'évaluation des demandes d'indemnisation de préjudice.

Les projets scientifiques utilisant les échantillons et les données collectés dans le cadre de la cohorte COSIPOP, répondront aux obligations réglementaires du code de la santé publique, en particulier l'article L1243-3, ainsi qu'à celles résultant de l'application du règlement général européen relatif à la protection des données et de la loi relative à l'informatique et aux libertés. Ces projets pourront faire l'objet d'avis éthiques sollicités au cas par cas auprès de comités d'éthique de la recherche selon les recommandations des principes éthiques internationaux.

Vos données à caractère personnel : informations et droits spécifiques

Quelles sont vos données à caractère personnel qui seront concernées par cette recherche ?



Pour réaliser cette recherche, les chercheurs de l'Institut Pasteur vont utiliser vos données personnelles, c'est-à-dire des informations qu'il est possible de relier à votre identité soit :

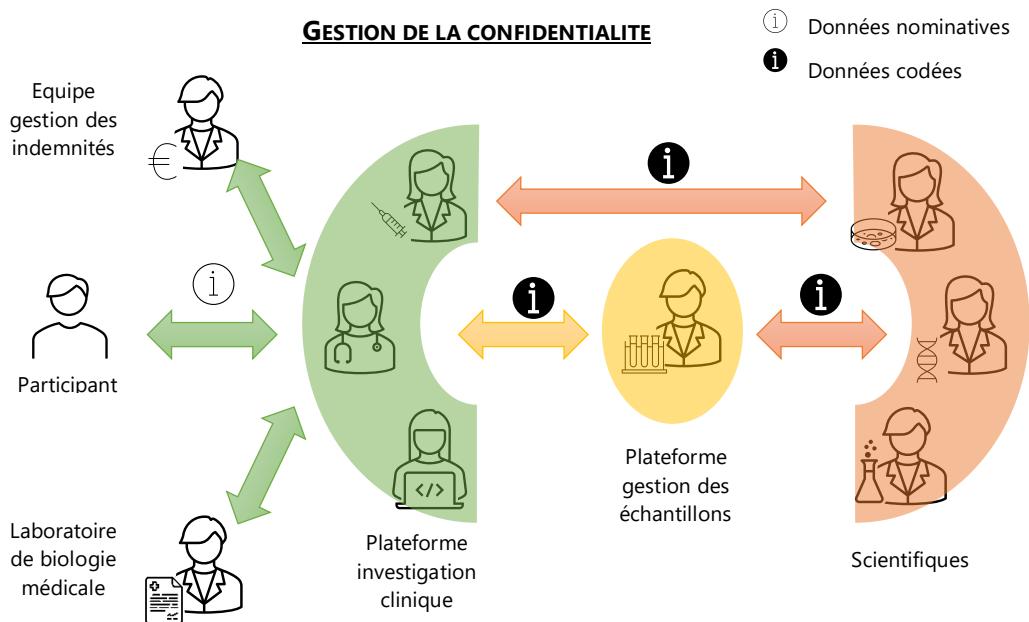
- Directement grâce à votre nom ou vos coordonnées,
- Indirectement, par exemple grâce à l'utilisation d'un code à la place de votre identité.

Dans le cadre de la recherche, vos données personnelles correspondront aux données collectées lors de votre inclusion et de votre suivi (décrisés précédemment) et aux résultats des analyses effectuées sur vos échantillons.

Comment vos données à caractère personnel seront-elles protégées ?

Au moment de votre inclusion, un code de participation vous sera attribué. Ce code sera utilisé pour que vos données et vos échantillons restent confidentiels, c'est-à-dire qu'il remplacera votre identité dès leur recueil et jusqu'à leur utilisation à des fins scientifiques. Une table de correspondance reliant les codes des participants et leur identité sera conservée par la plateforme d'investigation clinique et ne sera pas partagée avec la plateforme de gestion des échantillons ou les scientifiques.

Ainsi vous ne pourrez pas être identifié(e) lorsque vos données seront présentées lors de communications avec des professionnels scientifiques ou de publications sous forme d'articles dans des revues scientifiques.



Qui aura accès à vos données et pendant combien de temps seront-elles conservées ?

Puisque que cette cohorte, établie par un protocole de recherche, présente un intérêt public, le règlement de protection des données existant en Europe (Règlement Général de Protection des Données - RGPD) permet à l’Institut Pasteur de traiter vos données personnelles dans le cadre de celle-ci. L’Institut Pasteur sera le responsable du traitement de vos données personnelles et mettra tout en œuvre pour conserver vos données et les partager de manière sécurisée.

Seul le personnel soumis au respect du secret professionnel aura accès à votre identité. Vos coordonnées seront utilisées pour planifier vos visites et vous transmettre des informations relatives à la recherche. Les membres du laboratoire de biologie médicale qui réaliseront les bilans de santé, auront accès à votre identité (nom, prénom, date de naissance, sexe) afin de permettre l’édition des résultats que vous pourrez utiliser dans le cadre de votre suivi médical avec votre médecin. Les personnes en charge de la gestion des indemnités disposeront des données nécessaires et suffisantes pour procéder au paiement des indemnités par virement bancaire.

Les données qui seront recueillies seront stockées à la plateforme ICAReB-Clin sous forme pseudonymisée (c'est-à-dire qu'un code de participation remplacera votre identité) grâce à des logiciels sécurisés dont l'accès sera restreint aux seuls membres impliqués dans la recherche. Dans le cadre de la recherche, des transferts de données pseudonymisées seront effectués via des logiciels sécurisés par des personnes désignées pour effectuer ce partage avec :

- L'équipe de la biobanque de l’Institut Pasteur en charge de la gestion et du traitement pré-analytique des échantillons qui aura accès au code de participation.
- Les membres des équipes de recherche qui réaliseront les analyses expérimentales. Ils disposeront d'un code d'utilisation, différent du code de participation, afin d'éviter le recoupement d'information entre les différentes demandes d'utilisation impliquant des équipes de recherche distinctes. Dans la majorité des cas, il s'agira d'équipes de recherche de l’Institut Pasteur. Lorsqu'un transfert de données devra être effectué vers d'autres équipes académiques ou industrielles, en France ou à l'étranger, ce transfert ne sera effectué qu'après mise en place de mesures de protection appropriées conformément à la réglementation applicable, éventuellement via la conclusion d'accords contractuels spécifiques imposant les garanties nécessaires, notamment si le pays destinataire n'offre pas un niveau de protection équivalent à l'Union Européenne.

Exceptionnellement, des obligations réglementaires pourront nécessiter le partage de vos données avec des membres d'autorités de santé. Des personnes désignées auront alors accès aux informations permettant de relier votre code à votre identité et seront soumises au respect du secret professionnel.

L’Institut Pasteur conservera les échantillons et les données pour une durée de 10 ans, à compter de la fin de la période de participation durant elle-même 10 ans, afin de les mettre à la disposition de la communauté scientifique conformément aux objectifs de la cohorte. Au terme de ces délais, les données de la recherche seront archivées

pour une durée de quinze ans. Pendant cet archivage, les données seront uniquement accessibles par un nombre restreint de personnes habilités afin de pouvoir apporter des justifications concernant la conduite de la recherche.

Les scientifiques ayant bénéficié de demandes d'utilisation de vos échantillons et de vos données conserveront vos données pendant deux ans après la dernière publication des résultats scientifiques issues de ces utilisations, avant de procéder également à un archivage des données avec restriction d'accès pour une durée de quinze ans après la fin de la recherche. Des précisions concernant la durée exacte de conservation de ces projets vous seront données dans les informations prévues en amont des utilisations des échantillons.

Quels seront vos droits et comment pourrez-vous les exercer ?

Vous pourrez à tout moment, sans avoir à justifier votre décision et sans conséquence sur la recherche ou vos relations avec les personnes en contact avec vous dans le cadre de cette recherche, exercer vos droits suivants :

- Concernant votre participation : refuser une visite ou interrompre votre participation
- Concernant vos échantillons : refuser la réalisation de certain(e)s prélèvements ou analyses d'échantillons par certain(s) partenaire(s) ou demander la destruction d'échantillons préalablement collectés. Ceux-ci ne pourront cependant pas être détruits si cela est susceptible de compromettre gravement la réalisation de(s) objectif(s) d'utilisation(s) (par exemple si des analyses de ces échantillons sont en cours) ou de satisfaire une obligation légale (par exemple une demande des autorités de santé à la suite d'une alerte concernant l'un des matériels de prélèvement utilisés dans le protocole).
- Concernant la collecte de vos données : demander des informations sur le traitement de vos données, en demander une copie, en demander la rectification (si celles-ci s'avèrent inexactes ou incomplètes), refuser de répondre à une/des question(s) spécifique(s), refuser le traitement de certaines données par certain(s) partenaire(s) ou demander l'effacement de données préalablement collectées. Celles-ci ne pourront cependant pas être effacées si cela est susceptible de rendre impossible ou de compromettre gravement la réalisation de(s) objectif(s) d'utilisation(s) ou de satisfaire une obligation légale. Concernant ces droits relatifs à vos données, vous aurez le droit de limiter le traitement de vos données pendant que nous examinerons votre demande. En cas d'absence de réponse de notre part dans un délai d'un mois ou de contestation de celle-ci, vous disposerez du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), l'autorité de contrôle compétente en France en matière de protection des données : CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07 - tél. : 01 53 73 22 22 – www.cnil.fr

Pour faire valoir vos droits et demander des informations complémentaires, vous appellerez le nom de l'étude COSIPOP auprès de l'investigateur de la recherche et, lorsque ces droits concerneront vos données, également au délégué à la protection des données de l'Institut Pasteur :

Investigateur de la recherche	Délégué à la Protection des données (DPO) de l'Institut Pasteur
Par voie postale à l'adresse suivante : Dr Hélène Laude Plateforme Investigation Clinique et Accès aux Ressources Biologiques (ICAReB-Clin) 28 rue du Docteur Roux 75724 Paris Cedex 15	Par voie postale à l'adresse suivante : Institut Pasteur Délégué à la protection des données Direction juridique 28 rue du Docteur Roux 75724 Paris Cedex 15
Par e-mail : cosipop@pasteur.fr	Par e-mail : dpo@pasteur.fr

Nous vous remercions de votre attention et de votre éventuelle participation à cette recherche.

Merci de conserver précieusement cette note d'information